

M. le Maire de Pau Place Royale 64000 PAU

à PAU, le 19 octobre 2018

Copie:

Direction des Mobilités de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Objet : Non-respect de la loi LAURE sur le tracé du BHNS/Fébus

Monsieur le Maire,

Nous déplorons le non-respect de la loi LAURE sur différents tronçons de voirie qui ont été rénovés à l'occasion des travaux nécessaires au prochain passage du Bus à Haut Niveau de Service « Fébus ». La loi n'a pas été respectée, totalement ou en partie, sur les axes suivants :

- Rue Louis Barthou (devant l'établissement scolaire éponyme)
- Cours Bosquet (devant les locaux de la Poste)
- Rue Jean Monnet / Place d'Espagne
- Rue Despourrins
- Rue René Cassin
- Rue Palassou
- Rue des Alliés
- Rue Cazaubon Norbert
- Rue Carnot (entre la rue Palassou et le Boulevard d'Alsace Lorraine)
- Avenue du Loup (entre Boulevard de la Paix et Avenue de Buros)

L'article 20 de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE), applicable depuis le 1er janvier 1998, a enrichi le code de l'environnement d'un article L228-2 stipulant que :

« A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman F-64000 PAU - Tél. 07 69 62 75 56 E-mail pau@fubicy.org, Web www.pauavelo.fr Association membre de la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette) L'expérience et la jurisprudence impliquent que ni les informations comprises dans le PDU ni l'inclusion dans une zone 30 ne sauraient faire obstacle à l'application de cette loi. Ces paramètres ne pourront qu'influencer le type d'aménagements cyclables à réaliser sur les voies concernées.

Alors que les travaux du BHNS allaient bon train, en mars de cette année 2018, nous avions prévu de transmettre le courrier ci-joint à vos services, rappelant justement la nécessaire application de cette loi. D'autres travaux et la reprise des échanges avec la Direction des Mobilités nous ont détournés de cette mission. Cette omission a un goût amer à la relecture de ce courrier 7 mois plus tard, et lorsque l'on constate sur le terrain que le vélo a une nouvelle fois été oublié, comme ce fut le cas lors de précédentes rénovations pendant votre mandat (notamment rue d'Orléans, rue du Mohédan, rue d'Etigny, place Gramont, périmètre de la place de Verdun, place de la Monnaie).

Par ce recours gracieux, nous vous demandons de reconsidérer l'aménagement des axes de voiries concernés et d'y faire respecter l'article L228-2 du code de l'environnement susmentionné.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Les administrateurs de l'Association « Pau à Vélo »

Le vélo, plus qu'un sport, | un moyen de transport



Association « Pau à Vélo » La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman

F-64000 PAU - Tél. 07 69 62 75 56 E-mail pau@fubicy.org, Web www.pauavelo.fr Association membre de la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette)



Direction des Mobilités Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées Hôtel de France 2 bis place Royale 64000 PAU

à PAU, le 19 octobre 2018

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe le courrier adressé à M. le Maire de Pau au sujet du nonrespect de la loi LAURE sur le tracé du BHNS/Fébus.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Les administrateurs de l'Association « Pau à Vélo »

Le vélo, plus qu'un sport, l'au un moyen de transport à V



Association « Pau à Vélo »

La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman F-64000 PAU - Tél. 07 69 62 75 56 E-mail pau@fubicy.org, Web www.pauavelo.fr Association membre de la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette)